

## SEANCE DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept le trois avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

**PRESENTS** : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Sylvie AUDUMARES, Cyril SOULIER, Laurence GUEIDAN, Véronique RIGAL, Marie BAGAGLI François ABRASSART, Lionel LESNIAK, Matteus VADER  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
Mme Laurence GUEIDAN est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 06/03/2017, qui est approuvé et signé par les membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I - FINANCES**

Affectation des résultats d'exploitation 2016

Vote des budgets et taux d'imposition 2017 : Mairie + Service Assainissement

#### **II – SYNDICAT LENS PIGNEDES**

Adoption des nouveaux statuts

#### **I – FINANCES :**

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2016**

##### **MAIRIE**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, en séance du 06 mars 2017, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2016 et le reporter immédiatement sur le budget unique de 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

91 195.70 Euros affectés en recettes de fonctionnement : excédent reporté.

53 584.96 Euros affectés en recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé

##### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, en séance du 06 mars 2017, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2016 et le reporter immédiatement sur le budget unique de 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

28 259.22 Euros affectés en recettes de fonctionnement : excédent reporté.

3 905.79 Euros affectés en recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé

#### **VOTE DES BUDGET 2017 :**

##### **MAIRIE**

##### **a) Amortissement des frais d'études et d'élaboration des documents d'urbanisme inscrits au compte 202**

M. le Maire informe que l'instruction budgétaire et comptable M14 précise que les frais d'études et d'élaboration des documents d'urbanisme inscrits au compte 202 doivent s'amortir sur une durée maximum de 10 ans.

Le compte 202 présente un solde de 7 434.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

d'amortir linéairement les 7 434.00 € sur dix ans, à compter du budget primitif 2017.

**b) Acceptation et autorisation d'encaissement « libéralités reçues »**

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le don de 90.00 euros reçu de Mr Eric Dubrez (camion pizza) en remerciement de son installation provisoire sur le parking de la cave.

AUTORISE Mr le Maire à encaisser cette somme de 90.00 euros.

AFFECTE ce montant au budget de la commune au compte 7713 « libéralités reçues ».

**c) Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017.**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 376 424.70 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 214 042.66 €

Il présente ensuite l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 et vote le maintien des taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 10.02 %

Foncier bâti : 12.67 %

Foncier non bâti : 50.88 %

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire présente la proposition de budget 2017

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 94 838.22 Euros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 37 382.79 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget 2017.

**II- SYNDICAT MIXTE LENS PIGNEDES**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la constitution du Syndicat Mixte Lens Pignèdes, issu de la fusion du SIVU des bois des Lens, du SM vocation unique des Lens et du SIVU des Pignèdes et des communes de Vic le Fesq, Lecques, Fontanes et Quissac ;

Considérant la nécessité d'adopter les statuts du Syndicat Mixte Lens Pignèdes ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les statuts du **SYNDICAT MIXTE LENS PIGNEDES** tels qu'annexés à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.